



Conseil économique et social

Distr. limitée
22 mars 2017

Français
Original: anglais, français,
russe

Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

Quatre-vingt-onzième réunion

Genève, 24 mars 2017

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire

Décisions relatives au Comité des transports intérieurs

Décision approuvant le renouvellement des mandats selon les termes de référence de trois organes subsidiaires du Comité des transports intérieurs

Contexte

1. Lors de sa soixante-dix-neuvième session (Genève, 20-24 février 2017), le Comité des transports intérieurs a recommandé au Comité exécutif d'approuver ce qui suit :

(a) le renouvellement du mandat du Groupe d'experts pour l'uniformisation du droit ferroviaire pour une année supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2017, selon les termes de référence figurant dans le document ECE/TRANS/2016/18;

(b) le renouvellement du mandat du Groupe d'experts de la signalisation routière jusqu'au 31 décembre 2017, selon les termes de référence figurant dans le document ECE/EX/2013/L.9;

(c) le renouvellement du mandat du Groupe d'experts de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) jusqu'au 30 juin 2019, selon les termes de référence figurant dans le document ECE/EX/2011/L.6.

Projet de décision

2. Le Comité exécutif approuve par le présent document le renouvellement des mandats selon des termes de référence des organes subsidiaires suivants du Comité des transports intérieurs: a) le Groupe d'experts pour l'uniformisation du droit ferroviaire, b) Groupe d'experts de la signalisation routière, et c) Groupe d'experts de l'AETR.

